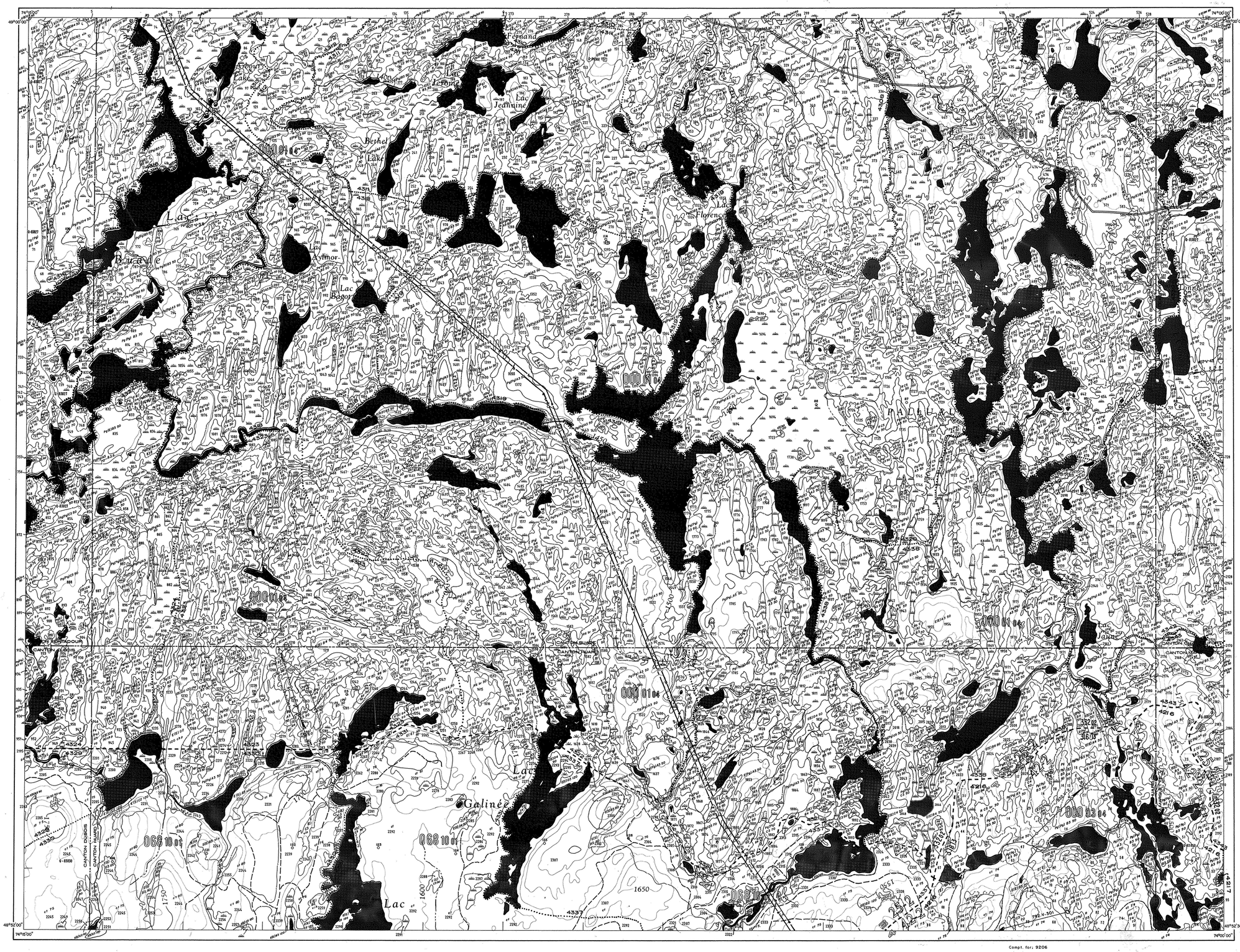

Compt. for.: 9206

À jour : avril 1994

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier géré par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, dique
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir d'eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— à sapin et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à mélèze (Résineux)
— à pruche
— à cédrière
— à mélèze
(plantation)

Pessière
— (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à mélèze
— à pruche
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette
(plantation d'épinette blanche)
(plantation d'épinette de Norvège)
(plantation d'épinette rouge)
(plantation d'épinette rouge)

Sapinière
— (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à mélèze
(plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— (le pin blanc occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pruche
— avec pin gris
— avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)

Pinède à pin rouge
— (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pin blanc
— avec pruche
(plantation)

Pinède à pin gris
— (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— avec thuya (cèdre)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge
— avec mélèze
— avec pin rouge
— avec pin blanc et/ou pin rouge
— avec pruche
— avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
— Plantation de pin sylvestre

Cédrière
— (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à sapin et/ou épinette blanche

Pruchière
— (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à mélèze
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette blanche

Mélèzin
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— à sapin et/ou épinette blanche
(plantation de mélèze européen)
(plantation de mélèze japonais)
(plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
— — — — — avec sapin
Bouleau à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
Peuplier avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec résineux
Épinette blanche avec résineux
Épinette rouge avec sapin
— — — avec pin blanc
— — — avec pin gris
Mélangés d'feuillus tolérants
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
Bouleau
Bouleau à bouleau blanc
— à bouleau jaune
Peuplier
Peuplier
Épinette rouge
Érablière
— avec bouleau blanc
— avec bouleau jaune
— avec hêtre
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau jaune
— de chêne
— de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et sec — dénudé sec
Dénudé et sec — dénudé humide
Dénudé

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES (0 ans)	TIGES DE
30 :	0-20 ans
50 :	21-40
70 :	41-60
90 :	61-80
120 :	81-100
120 :	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
30-70 ans	30-70 (ans)
50-90	30-90
70-120	30-120
90-150	30-150
120-170	70-150

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune inéquienne: Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleuse inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges plus de 90 ans. Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	30 à 60 %	*
Forte	60 à 90 %	**
Abrupte	90 % et plus	***

Les classes de pente ne sont indiquées que sur les routes publiques seulement.

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les routes publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 6E1 C5 (d 50% C)
— S : défoliation
— 6 : classe de pente
— E : classe d'âge
— 1 : perturbation
— C : classe de densité
— 5 : groupement
— (d 50% C) : sous groupe d'essences
— C : groupement d'essences

R C5 (r68 10)
— R : classe de pente
— C : classe d'âge
— r : mode de l'origine
— C : origine
— C : classe de densité
— 5 : groupement
— (r68 10) : type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne : 1983
Année de publication : 1984-88
Année de révision : AVRIL, 1989

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 0-4m	2 4-7m	3 7-10m	4 10-14m	5 14-17m	6 17-22m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. FORTIN, MALSE & ASS. (U.G. 42)
SIGNATURE : ...
CARTO FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. S.I.F. (U.G. 25)
SIGNATURE : ...

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative : 2
Unité de gestion : 25*
Unité d'aménagement : 2
Unité de sondage : 3*
Mode de tenure ou de gestion : 000
Etat d'aménagement : 01
Concessionnaire ou autres : 04
Bassin hydrographique : 332 02*
Bassin principal : 3
Bassin secondaire :
Unité de gestion privée :
Municipalité : 90900
Division de recensement : 3
Municipalité :
Cadastre :
Parcelle : 4322 *
Région écologique : 12b
Municipalité régionale de comté : M.R.C. 240 DOMAINE DU ROY

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser

Divisions territoriales en date du : 15/1/84
Déclinaison magnétique : 17° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-G-2 S.E.	32-G-1 S.O.	32-H-4 S.E. S.O.
32-B-15 N.E. S.E.	32-B-16 N.O. S.O.	32-A-13 N.E. N.O. S.E. S.O.
32-B-10 N.E. S.E.	32-B-9 N.O. S.O.	32-A-12 N.E. N.O.

32 B /16 N.E.